



UN MÉTIER, UNE FORCE, DES VALEURS

Paris, le 15 septembre 2011

Communiqué MIF (Mutuelle d'Ivry - la Fraternelle)

La MIF baisse ses frais sur versements à 2 % !

A compter du 1^{er} octobre 2011, l'ensemble des contrats d'épargne de la MIF, ouverts ou non à la souscription, bénéficiera d'un même taux de frais sur versement : 2 % pour tous !

Cette décision, impactant 80 % du portefeuille épargne de la MIF, est rendue possible grâce à l'accroissement constant de sa surface financière (plus de deux milliards d'encours gérés) et à la bonne maîtrise de ses coûts de gestion.

Ce faisant, la MIF récompense la fidélité de ses sociétaires, et affirme sa volonté d'exemplarité.

La MIF, mutuelle d'épargne, de prévoyance et de retraite des agents SNCF et de leur famille, garantit un traitement équitable à ses 103 000 sociétaires : chaque sociétaire MIF, détenteur d'un contrat d'épargne ouvert ou non la souscription, bénéficie d'un même taux de rendement (4,25 % nets en 2010), et désormais d'un même taux de frais sur versements : 2 % dégressifs d'un demi-point par tranche de 20 000 € jusqu'à 40 000 €.

Votre contact MIF pour plus d'informations :

Stéphanie SABLÉ
Chargée de Communication
☎ : 01. 40. 03. 80. 23
@ : stephanie.sable@mifassur.com